Mémoire présenté par la

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII)

au

Comité permanent de la condition féminine

Le 15 mars 2017

Introduction

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers est heureuse de pouvoir contribuer à l'étude menée par le Comité permanent de la condition féminine sur la sécurité économique des femmes au Canada, afin d'améliorer la sécurité économique des femmes et d'en garantir la participation égale à l'économie de notre pays. La FCSII est la plus grande organisation d'infirmières et d'infirmiers au Canada, et elle est la voix nationale des infirmières et infirmiers de première ligne au pays. Elle représente près de 200 000 infirmières, infirmiers et étudiantes et étudiants en sciences infirmières. Comme le Comité le sait, les femmes constituent la majorité du personnel infirmier (plus de 90 %). Le domaine des soins infirmiers est demeuré en grande partie une profession réservée aux femmes.

 La FCSII recommande d'appliquer un critère sexospécifique à toutes les politiques du gouvernement, afin de promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes et d'accroître le rôle des femmes dans le processus décisionnel et leur nombre dans les postes de direction, y compris dans notre système de soins de santé.

Le gouvernement franchirait un premier pas important en donnant suite aux 113 recommandations formulées en 2004 par le Groupe de travail sur l'équité salariale. En outre, le gouvernement fédéral doit reconnaître la nécessité de créer, dans le *Code canadien du travail*, un congé payé pour les victimes de violence familiale. La violence familiale ne reste pas à la maison; elle suit ses victimes dans leur lieu de travail. Un membre du personnel infirmier sur trois a subi la violence familiale, et plus de la moitié des personnes touchées ont connu la violence dans leur lieu de travail ou à proximité. Le gouvernement fédéral doit agir pour protéger les victimes et les aider à conserver leur emploi.

2. La FCSII recommande qu'un critère sexospécifique soit appliqué expressément aux politiques du gouvernement sur les congés payés par l'assurance-emploi pour prendre en compte les besoins des fournisseurs de soins assumant une double charge de travail.

À titre de professionnels de la santé, les infirmières et les infirmiers sont en général ceux à qui leur famille s'adresse en premier lorsqu'il lui faut un fournisseur de soins. Cependant, comme le milieu de travail du personnel infirmier est en activité permanente, il se prête mal à l'équilibre travail-vie personnelle. Comme ils assurent des services de santé publique essentiels, les membres du personnel infirmier ont du mal à prendre congé, car il faut toujours les remplacer, ce qui leur laisse peu de temps pour assumer leurs responsabilités familiales. Par conséquent, des dispositions sur des congés spéciaux s'imposent pour les travailleurs essentiels tels que les infirmiers et les infirmières, qui sont des fournisseurs de soins assumant une double charge de travail, de manière qu'ils ne soient pas obligés de travailler à temps partiel ou d'accepter un emploi occasionnel, ce qui donne lieu à un

compromis ultérieur quant à leur productivité et à leur sécurité économique globale. Relativement à l'augmentation de la participation des femmes à la main-d'œuvre active, le Comité consultatif canadien sur les soins infirmiers (CCCSI) a recommandé en 2002 que, pour le personnel infirmier, l'effectif optimal comprenne 70 % d'employés à temps plein et 30 % à temps partiel; la FCSII appuie cette recommandation. Toutefois, le taux national d'équivalents temps plein (ETP) dans le cas des infirmières et des infirmiers autorisés (IA) se maintient obstinément à environ 60 %. Dans certaines provinces, il est plus près de 50 %. En raison du double rôle que les infirmières et les infirmiers assument à titre de fournisseurs de soins, au travail et à domicile, le ratio optimal entre les ETP et le temps partiel n'a jamais été atteint.

3. La FCSII recommande que, de concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral établisse un programme national de garderies.

Les libéraux ont promis la mise sur pied d'un nouveau régime de garderies. En attribuant des fonds aux provinces et aux territoires, le gouvernement fédéral garantirait à tous les Canadiens l'accès à des garderies de qualité et de prix abordable. À l'heure actuelle, les frais de garderie constituent une des plus lourdes dépenses pour les parents ayant de jeunes enfants. Il n'y a assez de places dans les garderies réglementées que pour le quart des enfants âgés de 12 ans ou moins. Les travailleurs de quart comme les infirmiers et les infirmières risquent d'avoir du mal à conserver leur poste en l'absence de garderies.

4. La FCSII recommande de créer un fonds d'éducation spécial pour favoriser la formation des professionnels de la santé de manière que le Canada puisse répondre aujourd'hui et demain aux défis dans le domaine des soins de santé et réussir à attirer et à conserver l'effectif voulu dans le domaine des soins infirmiers.

Dans le cas des étudiants, le fonds : a) favoriserait le partage (F-P-T) des coûts des programmes d'études en sciences infirmières dans un rapport égal; b) accroîtrait la disponibilité des prêts étudiants et des régimes souples de remboursement des prêts; c) permettrait aux établissements de santé d'offrir aux nouveaux infirmiers et infirmières diplômés des programmes de mentorat, de préceptorat et de plein emploi; d) diversifierait l'effectif fournissant les soins de santé et accroîtrait ses compétences culturelles en soutenant les étudiants autochtones et les professionnels de la santé formés à l'étranger. Le fonds permettrait aux membres du personnel infirmier existant, qui n'ont peut-être pas les ressources financières pour poursuivre des études plus poussées, étant donné les exigences concurrentielles de leurs responsabilités familiales, de se recycler et de conserver ainsi leur emploi. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), presque 40 % des membres de l'effectif infirmier ont plus de 50 ans et plus du quart ont plus de 55 ans. L'ICIS a constaté, dans son tout dernier rapport sur la profession infirmière (2016), que les taux d'entrée dans celle-ci et le taux des départs ont continué de se rapprocher; cela porte à croire que moins d'IA seront disponibles pour remplir les postes vacants dans l'avenir, ce qui signifie que la conservation des infirmières et des infirmiers

dans la profession risque de faire problème lorsqu'il s'agira d'assurer la viabilité du système de soins de santé.

5. La FCSII recommande que le programme d'assurance-emploi serve à fournir aux travailleurs de la santé un soutien du revenu et des programmes d'apprentissage pour leur permettre de gravir les échelons dans le secteur des soins de santé.

L'aide au recyclage compenserait les pénuries de compétences sur le marché du travail, par exemple le manque de fournisseurs de soins ayant une formation spécialisée en santé mentale, en soins à domicile, en gérontologie et en soins palliatifs dont la société a besoin compte tenu de la nécessité grandissante de ces soins chez les personnes âgées, et le besoin d'infirmières et d'infirmiers dans les nouveaux domaines de spécialisation. Une progression en paliers ou une approche axée sur des stages, dans le contexte d'études modulaires et de l'acquisition de titres de compétence par échelon, procureraient aux étudiants en sciences infirmières l'option d'entrer sur le marché à divers stades de leur formation. On pourrait améliorer la compétence culturelle de l'effectif en amenant le personnel autochtone et les travailleurs de la santé formés à l'étranger à se recycler. Ces programmes de soutien pourraient permettre à un ou une préposé(e) aux services de soutien à la personne de se perfectionner pour devenir un infirmier ou une infirmière auxiliaire autorisé(e) (inf. aux. aut.), à un ou une inf. aux. aut. de devenir un infirmier ou une infirmière autorisé(e) (IA), ou à un ou une IA de devenir un infirmier ou une infirmière praticien(ne) (IP). En outre, les soutiens à la formation pourraient aider à remédier à la mauvaise répartition des professionnels sur les plans de l'expertise et de la géographie.

La FCSII remercie le Comité de la condition féminine de prendre son mémoire en considération dans le contexte de son étude sur la sécurité économique des femmes au Canada et elle compte sur le plaisir de collaborer avec lui pour favoriser l'avancement des femmes dans la population active du Canada.